

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024 – Délib 2024-027	Envoyé en préfecture le 30/05/2024 Reçu en préfecture le 30/05/2024 Publié le ID : 001-210102414-20240529-2024027-DE
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS	
- en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents :	Séance du : 29 05 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai 2024 à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire. Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance	
Date de convocation : 22/05/2024 Date d'affichage : 30/05/2024	<u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline	
Vote : POUR : 15 CONTRE :	<u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul, <u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre	
OBJET : Demande de subvention SDIS 01		

Demande de subvention au SDIS 01 suite à l'achat d'équipement pour pompiers

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a nécessité à renouveler certains équipements des sapeurs-pompiers du SLIS de Meillonnas. Le coût total est de 4017.79€.
Les équipements seront mis à disposition exclusive aux sapeurs-pompiers du SLIS.
Le Maire informe qu'il est possible de demander une subvention au SDIS de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter le SDIS de l'Ain pour une subvention suite à l'achat d'équipement pour les sapeurs-pompiers.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au SDIS 01 et au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 30/05/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024 – Délib 2024-028	Envoyé en préfecture le 30/05/2024 Reçu en préfecture le 30/05/2024 Publié le ID : 001-210102414-20240529-2024028-DE
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS	
- en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents :	Séance du : 29 05 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai 2024 à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire. Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance	
Date de convocation : 22/05/2024 Date d'affichage : 30/05/2024	<u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline	
Vote : POUR : 15 CONTRE :	<u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul, <u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, NEVEU Jean-Paul à ARrAGON Jean-Pierre	
OBJET : Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage		

Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Maison Petitprost

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2021_042 du 4 juin 2021 concernant l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA). Il est rappelé que le projet de la réhabilitation de la maison PetitProst a bien avancé. Il s'agit de réhabiliter la Boulangerie avec 2 logements. Monsieur le Maire présente la proposition de convention pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le coût est de 21 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE cette convention
AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces ou avenants se rapportant à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture à l'ADIA et au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 30/05/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024 – Délib 2024-029	Envoyé en préfecture le 30/05/2024 Reçu en préfecture le 30/05/2024 Publié le ID : 001-210102414-20240529-2024029-DE
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS Séance du : 29 05 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai 2024 à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire. Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance	
- en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents :	Etaient présents : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline Absents excusés : BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul, Procurations : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre	
Date de convocation : 22/05/2024 Date d'affichage : 30/05/2024		
Vote : POUR : 15 CONTRE :		
OBJET : Achat terrain RD 52		

Achat terrain RD 52

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé d'acheter 5€ le m² les parcelles concernées le long de la RD 52. Suite aux accords des propriétaires MARION – JACQUET – ARNAUD et au passage du Géomètre du cabinet CHANEL GRAND précisant le nombre de m² par famille ; il y a lieu de procéder à l'achat des terrains.

Parcelle MARION – achat de 22m² - prochain numéro de parcelle communale ZD 332

Parcelle JACQUET – achat de 46m² - prochain numéro de parcelle communale ZD 335 et ZD 338 et ZD 337

Parcelle ARNAUD – achat de 37m² - prochain numéro de parcelle communale Z 340 et ZD 341

L'étude notariale MATHIEU-PONS sera chargée de rédiger les documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat de 105 m² à 5€ le m²
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces ou avenants se rapportant à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture à l'étude notariale MATHIEU-PONS et au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 30/05/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024 – Délib 2024-030	Envoyé en préfecture le 30/05/2024 Reçu en préfecture le 30/05/2024 Publié le ID : 001-210102414-20240529-2024030-DE
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS	
- en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents :	Séance du : 29 05 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai 2024 à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire. Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance	
Date de convocation : 22/05/2024 Date d'affichage : 30/05/2024	<u>Etaient présents :</u> ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline	
Vote : POUR : 15 CONTRE :	<u>Absents excusés :</u> BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, NEVEU Jean-Paul, <u>Procurations :</u> BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre	
OBJET : Décision Modificative		

Décision Modificative
Budget Panneaux Photovoltaïques

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget panneaux photovoltaïques

Dépenses d'investissement
13911 : - 132.00
13913 : + 132.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition

Cette délibération sera adressée après visa de la Préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et publication du 30/05/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON

